

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

**Absents :** Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Thierry BROSSARD

**OBJET : Convention de financement pour les travaux d'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS, Grand'rue de Ternanteuil – Tranche 2.**

Le Maire expose.

Par délibération du 28 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé la réalisation de l'enfouissement coordonné des réseaux dans le cadre des programmes du SIEDS, pour la Grand'rue de Ternanteuil – Tranche 2, avec un montant prévisionnel de travaux répartis comme ci-dessous (répartition établie en coordination avec les autres opérateurs de réseaux en fonction des premiers estimatifs comprenant le matériel, la main d'œuvre et le génie civil) :

|  | Coût total en Euros H.T   | Financement à la charge du SIEDS |          | Financement à la charge de ORANGE | Financement à la charge de la commune |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Réseau électrique                      | 158 638 €                 | 47%                              | 75 000 € | 0 €                               | 83 638 €                              |
| Réseau de communications électroniques | 42 037 €                  | 0 €                              |          | 18 241 €                          | 23 796 €                              |
| Réseau éclairage public                | A préciser par la commune | Subventionné sous conditions     |          | 0 €                               | A préciser par la commune             |
| <b>Total</b>                           | <b>200 675 €</b>          | <b>75 000 €</b>                  |          | <b>18 241 €</b>                   | <b>107 434 €</b>                      |

Le 22 mai dernier, le SIEDS a informé la commune d'une plus-value (26 684,60 € HT) pour ces travaux qui s'explique par l'augmentation du coût du matériel et la nécessité d'utiliser du matériel spécifique pour réaliser les tranchées, compte tenu de la nature du sol (BRH – Brise Roche Hydraulique).

Une partie de la hausse du montant des travaux est prise en charge par le SIEDS suite à la hausse du plafond d'aide à 90 000€ HT.

Le Maire présente à l'assemblée la convention de financement établie par le SIEDS, laquelle détermine les modalités financières de l'opération, comme suit :

|  | Coût total en Euros HT    | Financement à la charge du SIEDS |          | Financement à la charge de ORANGE | Financement à la charge de la commune HT |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------|-----------------------------------|--|
| Réseau électrique                      | 211 664,09 €              | 43%                              | 90 000 € | 0 €                               | 121 664,09 €                             |
| Réseau de communications électroniques | 28 656,36 €               | 0 €                              |          | 16 201,85 €                       | 12 454,51 €                              |
| Réseau éclairage public                | A préciser par la commune | Subventionné sous conditions     |          | 0 €                               | A préciser par la commune                |
| <b>Total</b>                           | <b>240 320,45 €</b>       | <b>90 000 €</b>                  |          | <b>16 201,85 €</b>                | <b>134 118,60 €</b>                      |

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver les termes de la convention de financement présentée ci-dessus, prenant en compte le surcoût des travaux d'enfouissement à la charge de la commune d'Echiré ;**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,  
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 07 JUIN 2023  
Notifié ou publié le : 08 JUIN 2023